Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213501976-20261117-D2026058-DE

République Française
Département
ILLE ET VILAINE

Extrait du registre
Des délibérations de la commune de MOUAZE
Séance du 17 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation
10.11.2026

Date d'affichage
12.11.2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil municipal :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Vote de la délibération
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 1

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Illet, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, NGUIE Morgane, FAOUCHER Stéphane, POIRIER RODRIGUEZ Céline, GUERRIER Claire, MASSELOT Katherine, ROSSA PINEL Damien, THEAUDIN Eric, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, DÉSÉVÉDAVY Régis, MOTTIN Elmina, VAN AUDENHAEGE Marieke, DEWOLF Matthieu, SANGOUARD Baptiste, GUIGOT Frésia.

Absents excusés : GALLE Jean-François donne pouvoir à GUERRIER Claire, ROETTA Mathieu donne pouvoir à LE POTTIER Arnaud, TROUFFLARD Maud donne pouvoir à GUIGOT Frésia.

Secrétaire de séance : LE POTTIER Arnaud

Délibération n°2026-058 : Boulangerie : validation et engagement de la tranche optionnelle de la mission de maîtrise d'oeuvre

M. le maire rappelle au conseil municipal que, l'année dernière, il a été lancé une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'une boulangerie. Cette mission se composait de 2 tranches ; une tranche ferme pour les missions de diagnostic DIAG, d'esquisse ESQ et d'avant-projet AVP et autorisations d'urbanisme et une tranche optionnelle pour les autres missions de maîtrise d'œuvre : projet PRO, dossier de consultation des entreprises DCE, assistance à la passation des contrats de travaux ACT, ordonnancement pilotage et coordination OPC, examen et contrôle des études d'exécution VISA, direction de l'exécution des marchés de travaux DET et assistance aux opération de réception AOR.

Le permis de construire a été déposé cet été et est en cours d'instruction.
Le projet s'élèverait à 979 493 € TTC (à la charge de la commune) + 180 000 € TTC de matériel (à la charge du boulanger). Les aides financières éventuelles peuvent aller de 237 756 € à 652 995 €.

Suite à la réunion de présentation du 04/11/2026 avec le maître d'œuvre et M. EPP de la CCI d'Ille et Vilaine, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer quant à la validation ou non de la tranche optionnelle et la poursuite du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 18 voix pour et 1 abstention (M. GALLE) :

- De poursuivre le projet de construction de boulangerie ;
- De valider la tranche optionnelle du marché de maîtrise ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric BOUGEOT